



DÉPARTEMENT DU LOIRET

MAIRIE de SAINT-JEAN-LE BLANC

B.P. 07

45655 SAINT-JEAN-LE-BLANC CEDEX

Conseil Municipal du 29.03.2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi 29 mars 2016, à vingt heures, sous la Présidence de Christian BOIS, Maire, sur sa convocation en date du 22 mars 2016.

PRÉSENTS : M. Christian BOIS, Maire, , M. François GIRAUDET, Mme Catherine PEYROUX, M. Jean-Noël MILOR, Mme HOUIS, Mme Paulette MARSY, Adjoints, Mme BONNAIRE, Mme Elisabeth MALNOU, M. Dominique GIRAUDON, M. Thierry MACHEBOEUF, M. Frédéric CHARMOY, Mme Evelyne BERTHON, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme Céline MAZE-ALIBERT, M. Olivier SILBERBERG, Mme Stéphanie BONA, Mme Françoise GRIVOTET, Mme Marie-France DELCROS, M. Laurent ASSELOOS, Mme Dominique LHOMME, Conseillers Municipaux.

SECRÉTAIRE : Mme BONA

ABSENTS EXCUSES :

M. CORJON	donne pouvoir à M. BOIS
Mme CHEVRIER	donne pouvoir à Mme MAZE-ALIBERT
Mme ARCHAMBAULT	donne pouvoir à M. GIRAUDET
M. BAUBAULT	donne pouvoir à M. BOURGOGNE
M. FOUQUET-LAPAR	donne pouvoir à M. SILBERBERG
Mme HEBEL	donne pouvoir à Mme BONA
M. CHARPENTIER	donne pouvoir à Mme GRIVOTET
M. Alexandre LANSON	donne pouvoir à M. ASSELOOS
M. Pascal LANSON	donne pouvoir à Mme LHOMME

Monsieur BOIS invite l'Assemblée à effectuer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Bruxelles.

Monsieur BOIS informe que Madame Sophie MIFSUD de la liste « Saint-Jean-le-Blanc Autrement » a décidé de quitter le Conseil Municipal ; celle-ci sera remplacée par Monsieur Laurent ASSELOOS qui figure en 10^{ème} position sur cette liste.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 1^{er} MARS 2016

Madame GRIVOTET demande quelques précisions au sujet du budget :

- Toutes les opérations mises en report ont-elles été engagées et dans quelle proportion ?
 - Pourquoi certaines sommes mises en report ne correspondent pas aux sommes budgétées l'année dernière ?
 - Dans le compte rendu il est indiqué que le Plan Pluriannuels d'investissement est à court terme alors qu'un PPI ne peut pas être à court terme.
 - Quels sont les Services mutualisés avec l'Agglo ?
 - Concernant la Fibre Agglo il est indiqué que 30 000 € ont été budgétés pour la liaison entre la Commune et l'Agglo, n'est ce pas un peu excessif alors que la fibre va arriver dès 2017 sur la Commune ?
- Monsieur MILOR lui répond qu'il n'y a pas de rapport entre la liaison avec l'Agglo et la fibre qui va être installée chez les particuliers. Les 30 000 € sont seulement associés à la Fibre Agglo.

Concernant la mutualisation, Monsieur BOIS indique qu'il n'y pas de mutualisation pure ; il n'y a que l'instruction des permis de construire avec l'Agglo et 10 autres Communes qui a été mutualisé.

Monsieur BOIS souligne que les paies ont été mutualisées avec le Centre de Gestion.

A ce sujet, Madame GRIVOTET demande si cette mutualisation des paies va faire diminuer les charges de personnel. Monsieur BOIS lui répond qu'effectivement la personne qui s'en occupait aura d'autres fonctions.

- Madame GRIVOTET demande à quoi correspond la somme de 7 500 € en subvention pour le Département?
- Madame GRIVOTET indique que le pourcentage d'augmentation du montant des subventions du BP 2016 par rapport au BP 2015 est erroné : il y a 0,7 % d'augmentation et non pas 1,27 % comme indiqué sur le compte rendu.

Monsieur BOIS indique que des réponses aux questions seront apportées ultérieurement.

Monsieur BOIS demande au Conseil Municipal s'il accepte l'inscription à l'ordre du jour d'une affaire supplémentaire urgente :

CONVENTIONNEMENT « LOGEMENT SOCIAL » POUR DES LOGEMENTS COMMUNAUX – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil donne son accord et cette affaire sera examinée avant les affaires diverses.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le registre est signé par les personnes présentes à la réunion concernée.

DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil Municipal est informé des décisions prises depuis la dernière réunion du conseil municipal concernant :

1- Marchés Publics :

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Objet de la décision, Montant
2016/ST/003 16/03/2016	Décision du Maire portant attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du restaurant scolaire Maurice Genevoix	V+C ARCHITECTURE 190 route de Sandillon 45650 SAINT JEAN LE BLANC	Montant de la rémunération 107 017,20 € HT soit 128 420,64 € TTC

COMMISSION TRAVAUX DU 24 FEVRIER 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 22 mars 2016)

M. GIRAUDET présente le compte rendu de la Commission dont l'ordre du jour était le suivant :

- Visite des Travaux de la Rue des Anguignis,

Monsieur GIRAUDET souligne les points particuliers du projet de requalification de cette rue:

- Maintien des sens de circulation de la rue
- Elargissement des trottoirs pour améliorer les déplacements des personnes à Mobilité Réduite, Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et d'aménagements des Espaces publics (PAVE)
- Préserver le stationnement en créant des zones de stationnement de 2 m de largeur bilatérale
- Réduire la vitesse de circulation des automobilistes par le biais de chicanes
- Protéger les circulations piétonnes à la sortie des venelles
- Enfouissement des réseaux

- Reprise globale et amélioration de l'éclairage public (optimisation des puissances)
- Mise en place de mobiliers urbains, potelets, barrières, clôtures autour des arbres
- Des aménagements d'espaces plantés accompagnent cette requalification

Le montant total de la part de Saint-Jean-Le-Blanc est de 797 208,02 € TTC.

-----Fin du compte rendu-----

Madame GRIVOTET souligne à nouveau qu'il est regrettable qu'il n'y ait plus de commission de travaux et qu'elle soit remplacée par des visites de chantier qui ont lieu trop tôt dans l'après-midi.

Monsieur GIRAUDET indique que c'est Orléans qui fixe ces horaires.

De plus, c'est l'entreprise qui est responsable des personnes qui visitent le chantier donc il n'est pas possible de faire des visites en dehors des heures de travail de l'entreprise.

Madame LHOMME demande à quoi correspondent les travaux près de la ligne de chemin de fer.

Monsieur GIRAUDET indique qu'il s'agit de travaux d'embellissement financés par l'AggLO pour agrémenter le chemin qui va des Tourelles jusqu'à l'île Charlemagne.

Monsieur GIRAUDET remercie, en outre, l'AggLO pour les investissements effectués au niveau des pistes cyclables.

COMMISSION SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE DU 24 FEVRIER 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 22 mars 2016)

En l'absence de Mme CHEVRIER, Monsieur BOIS présente le compte rendu de la Commission dont l'ordre du jour était le suivant :

- Règlement des récompenses associatives
- Point Forum 2016
- Conventions d'objectifs (Football et COS)
- Affaires diverses

Mme Chevrier ouvre la réunion en rappelant les futures dates de commissions ainsi que les futurs évènements liés à la commission :

- 23 mars : Commission sport
- 27 avril : Commission sport
- 1er juin jury des récompenses associatives
- 27 juin au 2 juillet : Semaine associative
- 29 juin : récompenses associatives

1) Règlement des récompenses associatives :

L'ensemble du nouveau règlement d'attribution des récompenses associatives est présenté aux membres de la commission. La commission décide de rester sur le même principe que les années précédentes pour les récompenses sportives. Concernant les associations non sportives qui se verront offrir le prix de la reconnaissance, une condition d'un minimum de 10 ans d'investissement dans le milieu associatif est ajoutée dans le règlement. Un accent est mis sur le prix de la reconnaissance afin que les membres non dirigeants des associations puissent aussi être récompensés lors de cette cérémonie.

Mme Chevrier demande au service de faire les corrections et de renvoyer aux membres de la commission la version corrigée.

2) Point Forum 2016 :

Afin de faire évoluer le Forum des associations, Mme Chevrier propose quelques nouvelles idées aux membres de la commission.

- Ouverture du forum de 10h à 17h
- Mise en place d'un programme d'animations réalisées par les associations
- Concours du plus beau stand (Jury : membre de la commission)
- Animation buvette, sandwiches par l'association Fêtes et Loisirs

L'ensemble des propositions sont validés par tous les membres de la commission.

Mme Chevrier informe que l'annuaire associatif sera distribué lors du forum, il sera complété par un flyers plan + programme des animations de la journée.

3) Convention d'objectifs :

Au vu des montants de subventions allouées au club de Football et au COS, la municipalité de part des obligations légales doit mettre en place des conventions d'objectifs. Ces conventions étaient déjà existantes, celle du COS est remise à jour avec quelques corrections. Celle du football club de SJLB est retravaillée au cours de la commission.

Ci-dessous les éléments validés par la commission

- Mise en place de RDV régulier avec les agents municipaux des différents services.
- Développement d'une école de formation
- Partenariat TAP/Association
- Maîtrise de la dépense énergétique
- Respect de la convention de Mise à Disposition
- Attention particulière à l'hygiène et la sécurité

4) Affaires diverses

Mme Chevrier propose à la commission de faire entrer la randonnée découverte du mois de septembre dans le dispositif régional des échappées à vélo. Ce qui permettra à l'évènement de prendre de l'ampleur. La randonnée découverte rentre quasiment entièrement dans le cadre du dispositif. Quelques aménagements restent à faire. L'ensemble des membres de la commission est favorable à cette proposition.

-----Fin du compte rendu-----

COMMISSION ENVIRONNEMENT DU 2 MARS 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 22 mars 2016)

M. SILBERBERG présente le compte rendu de la Commission dont l'ordre du jour était le suivant :

- Visite des Travaux de l'Arboretum,
- Point sur les photos photovoltaïques,
- Point sur notre éclairage,
- Affaires diverses.

M. GIRAUDET présente l'ensemble du projet Arboretum .
Un arpentage complet de l'Arboretum est réalisé.

M. GIRAUDET présente le local technique, réalisé en interne, par l'équipe bâtiment.
Les membres présents soulignent la qualité du travail réalisé pour ce bâtiment.

M. SILBERBERG informe qu'une visite d'un ingénieur de l'INRA a été réalisée sur site. L'objectif de sa visite était d'avoir un avis extérieur d'un professionnel, ayant parcouru de nombreux Arboretums, afin d'obtenir des pistes de réflexions sur les aménagements réalisés, futurs.

M. le Maire signale que ce projet est avant tout un outil pédagogique, à vocations scolaires, associations, professionnels.

M. SILBERBERG informe les membres que l'ingénieur de l'INRA pourra être re-sollicité sur simple demande.

M. GIRAUDET présente les volumes produits par le parc photovoltaïque. Et signifie qu'à l'issue du budget annexe une facture sera émise auprès d'EDF.

- ▶ Surface panneau photovoltaïque: 220 m².
- ▶ Puissance de l'installation: 34 500 WATT crête / équivalent à la production de 8 logements de type T4 pendant 1 an
- ▶ Dépenses: 279 242,13 € TTC
- ▶ **Rélevés des consommations:**
 - **2014:** 23 280 402 Wh (mise en service 17/02/2014)
 - **2015:** 22 250 603 Wh
 - **2016:** 794 908 Wh
 - Janvier: 387 748 Wh
 - Février : 407 160 Wh

M. GIRAUDET fait un point sur notre éclairage public en présentant les investissements préventifs réalisés.

- ▶ La commune de Saint Jean le Blanc est dotée de :
 - 48 armoires de commandes,
 - 1250 points lumineux.
 - La commune entreprend depuis 7 ans un programme de renouvellement de son patrimoine d'éclairage pour un coût annuel d'environ 100 000 €. Ces dépenses contribuent au **renouvellement préventif** des appareillages assurant le bon fonctionnement de celui-ci

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) préconise 3% /an du parc renouvelé par des luminaires 50 % plus efficaces.

- ▶ La commune de Saint Jean Le Blanc a entrepris ces 7 dernières les améliorations suivantes :
 - 248 luminaires furyo 60 W sont venu remplacer 248 luminaires VM1 125 w vapeur de mercure,
 - 78 luminaires allura 60 W sont venu remplacer 78 luminaires boules 125 w vapeur de mercure,
 - 23 candélabres hestia 90 W sont venu remplacer 15 luminaires VM2 250 w vapeur de mercure,
 - 40 luminaires dyana 150 W sont venu remplacer 30 luminaires VM2 250 w vapeur de mercure.
 - Ce qui représente 4,5% de renouvellement par an de notre parc, ces 7 dernières années. (conforme aux préconisations de l'ADEME)
- ▶ De plus ces travaux ont permis une économie de puissance de 24370 w en 7 ans, ce qui nous donne pour un allumage de 4300 heures/an :
 - 104 791 000 Wh, soit 104 791 kWh/an d'économie sur la consommation électrique de notre parc d'éclairage.
- ▶ Avec une hypothèse de 12 centimes du kW/h, nous obtenons une économie annuelle de fonctionnement de 12 575 €/an
- ▶ Ces quelques chiffres pour justifier que la commune de Saint Jean le Blanc maîtrise ses investissements, et fonctionnement en « éclairant Juste et mieux »

M. SILBERBERG précise que ces investissements préventifs d'appareillages (ballasts, ampoules) sont nécessaires pour le bon fonctionnement de notre patrimoine.

M. SAINTONGE, responsable du service espaces verts informe les membres qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires sera interdit sur les voiries, cependant cette interdiction ne concernera pas les cimetières et les terrains de sports.

Le choix de la collectivité sur les changements de nos pratiques consiste à réaliser l'engazonnement des surfaces calcaire dans les parcs et jardins ainsi que les trottoirs calcaire sur les axes secondaires, l'utilisation d'un acide pélargonique sur les trottoirs des axes principaux (produit homologué) en augmentant les périodicités de passage

pour un résultat » tolérable ». Mise en place d'un programme pluriannuel sur les réfections de trottoirs en stabilisé renforcé, le fleurissement des pieds murs avec des semis de fleurs pérenne.

M. SAINTONGE informe que le service espaces verts et le centre technique municipal ont confectionnés une trentaine de nichoirs à mésanges disposés sur différents endroits de la commune (parc du Château, piste cyclable Avenue Gaston Galloux, parc des Crocettes etc).

Avec la douceur de l'hiver, nous redoutons une forte attaque de chenilles à l'arrivée du printemps.

Ces nichoirs ont été placés sur des lieux stratégiques où nous avons une forte population de chenilles processionnaires mais également la pyrale du buis.

Etant donné qu'un couple de mésange consomme entre 264 et 573 chenilles par jour pour nourrir ses petits, nous avons souhaité mettre en place un moyen de plus au niveau de la lutte biologique.

-----Fin du compte rendu-----

Concernant les panneaux photovoltaïques et d'après son calcul, Madame GRIVOTET souligne qu'il faudrait une centaine d'années pour amortir l'investissement. Etant donné que le contrat avec ERDF est de 20 ans, elle se demande s'il y a un retour sur investissement quantifiable.

Monsieur SILBERBERG indique qu'il faut prendre en compte le surcoût par rapport à une toiture traditionnelle et les subventions allouées pour ces panneaux donc une centaine d'années paraît un peu exagéré (plutôt une quarantaine d'années). Il souligne qu'il s'agit d'un choix de la Commune en terme de développement durable.

Monsieur GIRAUDET souligne qu'avec ces installations on évite le rejet de quelques tonnes de carbone dans l'atmosphère ce qui est toujours appréciable.

COMMISSION JEUNESSE DU 9 MARS 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 23 mars 2016)

Mme MAZE-ALIBERT présente le compte rendu de la Commission :

DynamiK'Ados :

Mme CHEVRIER fait une brève présentation de DynamiK'Ados à M. ASSELOOS.

Mme MAZE-ALIBERT fait un bilan de la semaine des vacances d'hiver : effectif complet (30 adolescents).

Il n'y a pas de soucis majeurs durant cette semaine.

Mme MAZE-ALIBERT nous présente également le retour des enquêtes qualités envoyées aux familles (1 pour les ados, 1 pour les parents)

Puis elle a présenté les vacances de Pâques qui se dérouleront du 4 au 8 avril.

Un flyer de relance a été distribué semaine 7 au collège et au CM2 par M. BARBE. A l'heure d'aujourd'hui 17 inscrits.

Mme MAZE-ALIBERT nous informe que le prestataire de service garde le même directeur que l'année précédente et que tous les animateurs de février seraient également présents sur les vacances de Pâques.

La permanence d'inscriptions pour les vacances d'été aura lieu le 21 mai de 8h30 à 12h00 en Mairie.

C.M.J :

Le mandat de deux ans pour 16 jeunes va arriver à sa fin, au mois de juin 2016.

Aujourd'hui suite à deux déménagements, il reste 14 jeunes.

Mme MAZE-ALIBERT présente la sortie du 24 février au Conseil Départemental :

Présence de 8 jeunes conseillers accompagnés de Mmes ALIBERT, BONA et M. BARBE.

Ils ont été reçu par Mme GRIGNOU référente mission accueil, qui nous a présenté le rôle du Conseil départemental et une intervention de la webmaster qui nous a présenté une application smartphone pour les jeunes (Mod'J).

Mme MAZE-ALIBERT présente le planning jusque fin Novembre ; en effet, afin que les jeunes puissent terminer leur projet, le mandat est repoussé de 6 mois.

Projet :

Après rappel du cahier des charges, la commission étudie le choix d'un abri parmi plusieurs modèles.
Le choix du préau Standard de chez « Abris-Plus » a été retenu.
La dimension du préau devra être de 15m2.

Affaires diverses :

M. BARBE propose une manifestation familiale (Chasse aux trésors) à organiser sur la ville et ouverte à tous.
Le but de cette chasse est de rassembler les Albijohanniciens dans un contexte convivial, afin de partager de bons moments et de plaisirs ensemble.

Le trésor à découvrir sera un lieu, objet, personnage ou... sous forme de rébus, devinettes, dingbats...

Les vélos seront obligatoires pour les déplacements.

Les membres de la commission acceptent à l'unanimité de proposer cette manifestation et ils proposent de la faire courant octobre (le 16) afin que le CMJ puisse y jouer un rôle...

Mme BONA propose de faire un groupe de travail.

M. BARBE devra retravailler dessus afin que cette chasse aux trésors soit adaptée à tous.

-----Fin du compte rendu-----

COMMISSION SCOLAIRE DU 10 MARS 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 24 mars 2016)

Mme HOUIS présente le compte rendu de la Commission dont l'ordre du jour était le suivant :

I – RENTREE SCOLAIRE 2016/2017

Madame Cécile HOUIS présente aux membres de la commission des affaires scolaires le tableau des effectifs prévisionnels pour la rentrée scolaire 2016/2017.

EFFECTIFS SCOLAIRES 2015-2016 (au 09/03/2016)

ETABLISSEMENTS	P.S.	M.S.	G.S.	C.P.	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS	Nombre de Classes	Moyenne enfants / classe	TOTAUX
MATERNELLE JEAN BONNET	31	39	48							4	29.50	118
MATERNELLE MAURICE GENEVOIX	57	41	41							5	27.80	139
ELEMENTAIRE JEAN BONNET				37	29	52	44	41	12	8	25.37	203*
ELEMENTAIRE DEMAY-VIGNIER/CHARLES JEUNE				47	45	31	40	40		8	25.37	203

*hors CLIS

PREVISIONNEL
EFFECTIFS SCOLAIRES 2016-2017 (au 09/03/2016)

ETABLISSEMENTS	P.S.	M.S.	G.S.	C.P.	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS	Nombre de Classes	Moyenne enfants / classe	TOTAUX
MATERNELLE JEAN BONNET	26	31	36							4	23.25	93
MATERNELLE MAURICE GENEVOIX	48	57	42							5	29.40	147
ELEMENTAIRE JEAN BONNET				33	37	28	52	44	(11)	8	24.25	194*
ELEMENTAIRE DEMAY-VIGNIER/CHARLES JEUNE				37	46	45	31	38		8	24.62	197

*hors CLIS

Les dossiers d'inscription scolaire pour les Petites Sections continuent à être déposés en Mairie. Nous attendons encore une quinzaine de dossiers d'inscription scolaire pour le CP à l'école élémentaire Jean Bonnet. Le service des affaires scolaires relance actuellement les familles retardataires dont nous avons connaissance pour une inscription scolaire en PS et CP, afin de pouvoir procéder à l'affectation scolaire.

Madame Cécile HOUIS informe les membres de la commission des affaires scolaires qu'une ouverture de classe pour la rentrée scolaire 2016-2017 est prévue à l'école élémentaire Jean Bonnet. Cette ouverture sera maintenue sous réserve des effectifs.

L'Inspection de l'Education nationale a informé la Collectivité d'une possibilité d'ouverture de classe à l'école élémentaire Jean Bonnet en double niveaux GS/CP si une forte augmentation des effectifs de l'école maternelle Jean Bonnet se produisait.

Rappel des seuils pour l'ouverture de classe :

- Seuil de 33 enfants par classe en école maternelle
- Seuil de 27 enfants par classe en école élémentaire

II – REGLEMENT ATSEM

Madame Cécile HOUIS informe les membres de la commission des affaires scolaires que le règlement des ATSEM a été rédigé en partenariat avec l'ensemble des ATSEM, l'Inspectrice de la Circonscription de l'Education nationale, les Directrices d'école, le Directeur Général des Services, les services de la Mairie concernés (Service des Ressources Humaines et Service des Affaires Scolaires) et les syndicats. L'objectif de ce règlement est d'actualiser les missions des ATSEM suite aux nouveaux rythmes scolaires et à l'évolution de leur métier. Le règlement ATSEM est en voie de finalisation, la signature est prévue le 18 avril 2016 pour une entrée en vigueur le 2 mai 2016. Le règlement ATSEM sera présenté au Comité Technique le 21 Mars 2016 et au Conseil Municipal du 29 Mars 2016.

III – AFFAIRES DIVERSES

► REGLEMENT INTERIEUR DU PRESTATAIRE DU CENTRE DE LOISIRS

Madame Cécile HOUIS informe les membres de la commission des affaires scolaires que le prestataire « Léo Lagrange » qui détient depuis le 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 août 2016 le marché pour l'accueil de loisirs, nous a remis le règlement intérieur que nous avons légèrement amendé sur la partie :

5. MODALITES D'ADMISSION, pour la priorisation des admissions.

Les membres de la commission des affaires scolaires valide cette proposition et souhaite qu'on apporte une précision sur le tarif pour ces priorités d'admission ; cela concerne le TARIF COMMUNE et ajouter « enfant hors commune » qui sera concerné par le TARIF HORS COMMUNE.

Madame Cécile HOUIS informe les membres de la commission des affaires scolaires des nouveaux horaires étendus jusqu'à 18h30, afin d'uniformiser les horaires de l'ensemble des accueils périscolaires (accueils périscolaires des écoles et centre de loisirs) et de répondre aux demandes de parents.

Madame Cécile HOUIS informe les membres de la commission des affaires scolaires que la directrice et l'ensemble des animateurs de l'ancien prestataire ont été repris par Léo Lagrange. Cela a permis de rassurer les familles et de ne pas déstabiliser les enfants sur ces temps d'accueil.

En ce qui concerne la rémunération des animateurs, un réajustement a été fait comme indiqué dans le marché.

Le centre de loisirs accueille en moyenne 83 enfants le mercredi (31 enfants de maternel et 52 enfants d'élémentaire). Durant la période des vacances d'hiver, une moyenne de 48 enfants ont été accueillis (23 enfants de maternel et 25 enfants d'élémentaire)

EFFECTIFS DU CENTRE DE LOISIRS							
Mercredis				Vacances d'hiver			
Dates	Maternel	Primaire	Total	Date	Maternel	Primaire	Total
06-janv	33	54	87	08-févr	24	27	51
13-janv	33	52	85	09-févr	24	31	55
20-janv	32	54	86	10-févr	21	31	52
27-janv	27	46	73	11-févr	23	32	55
03-févr	35	55	90	12-févr	20	31	51
24-févr	32	53	85	15-févr	23	18	41
02-mars	28	51	79	16-févr	25	21	46
09-mars	25	50	75	17-févr	21	19	40
				18-févr	25	20	45
				19-févr	27	20	47

Le nombre de places disponibles dans le centre de loisirs est de 53 pour les enfants de maternelle et 87 enfants pour les élémentaire.

De plus, une habilitation de 50 places complémentaires existe en cas d'utilisation à l'école Jean Bonnet Maternelle.

► PORTAIL FAMILLE

Madame Cécile HOUIS informe les membres de la commission des affaires scolaires que le portail famille est en cours de finalisation, pour une mise en fonction à la rentrée de septembre 2016.

Une phase de tests se déroulera du 18 avril 2016 au 30 juin 2016.

► PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Madame Cécile HOUIS informe les membres de la commission des affaires scolaires que la mise en concurrence des trois pharmacies de la Commune s'est déroulée en janvier 2016. L'analyse des offres fait ressortir pour l'année 2016 la Pharmacie du Clos de l'Arche.

Il est rappelé que le coût des produits pharmaceutiques est de quelques centaines d'euros et les différences entre le bordereau de prix unitaire de chaque pharmacie étant très faibles, la commission des affaires scolaires, en Mars 2015, avait souhaité une approche égalitaire pour alterner les prestataires pharmaceutiques chaque année.

► CARNAVAL

Madame Cécile HOUIS fait un point sur l'organisation du carnaval. Les enfants du CMJ seront présents pour la distribution des confettis et du goûter. Madame Céline MAZE ALIBERT précise qu'elle n'a pas connaissance à ce jour du nombre d'enfants du CMJ qui participera aux différentes distributions et propose que suivant les besoins les élus de la commission des affaires scolaires participent à ces distributions.

Le parcours du carnaval reste inchangé, le rassemblement est prévu à 9h30 au château pour un départ à 10h00 et une arrivée au parking de Montission vers 11h30.

► DATES DES PROCHAINES COMMISSIONS DES AFFAIRES SCOLAIRES

- Mardi 19 Avril 2016 à 19h00
- Jeudi 12 Mai 2016 – 2^{ème} bilan PEDT
18h00 bilan des écoles maternelles
19h00 bilan des écoles élémentaires
- Lundi 23 Mai 2016 à 20h00 (avec la présence du prestataire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Léo Lagrange »)
- Mercredi 15 Juin 2016 à 20h00

-----Fin du compte rendu-----

Madame LHOMME demande si les enfants qui ne mangent pas à la cantine pourront avoir accès au TAP à la prochaine rentrée scolaire. Madame HOUIS lui répond qu'effectivement cette prestation sera accessible aux enfants ne mangeant pas à la cantine dès la prochaine rentrée.

Madame LHOMME remercie pour les chiffres précis énoncés dans le compte rendu de la Commission scolaire.

DELIBERATION n°2016-03-030

Rapporteur : Mme HOUIS

ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR ATSEM

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place un règlement intérieur pour les ATSEM,

CONSIDERANT que ce règlement intérieur définit la nature et la qualité des missions effectuées par les ATSEM dans le cadre de l'assistance auprès des classes telles qu'elles sont attendues par la mairie ainsi que par l'Education Nationale, pour le bien-être et la réussite scolaire des enfants. Il a été conçu en concertation étroite avec les partenaires sociaux, des agents et l'Education Nationale. Il a reçu l'avis favorable de Monsieur le Directeur académique et un avis favorable unanime du Comité Technique de la Mairie de SAINT-JEAN-LE-BLANC, en date du 21 mars 2016.

VU le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable unanime de la Commission des affaires scolaires du 10 mars 2016,

DECIDE :

- **D'adopter** le règlement intérieur ATSEM.
- **De le mettre** en application à compter du 1^{er} mai 2016.

Adopté à l'unanimité

Monsieur BOIS remercie tous les services de la Ville ainsi que toutes les ATSEM pour leur participation dans l'élaboration de cette charte.

DELIBERATION n°2016-03-031

Rapporteur : Mme HOUIS

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Maire expose :

A l'occasion du changement de prestataire pour la gestion de l'Accueil de loisirs sans hébergement, la commune a été amenée à rafraîchir le règlement intérieur de ce service public municipal,

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le règlement intérieur pour l'accueil de Loisirs

CONSIDERANT que ce règlement intérieur permet d'informer les parents et les enfants sur les conditions de fonctionnement de l'ALSH et de définir les responsabilités incombant à chacun. Pour son bon fonctionnement, tous les acteurs s'engagent à respecter ce règlement.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire

VU le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable unanime de la Commission des affaires scolaires du 10 mars 2016,

DECIDE :

- **D'adopter** le règlement intérieur du centre de loisirs.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION COMMUNICATION DU 24 MARS 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 25 mars 2016)

M. MILOR présente le compte rendu de la Commission :

1/Sommaire du SJLB Infos N°57 - Mai 2016

- Lecture du sommaire prévisionnel

- Précisions concernant les **décisions du CM** : est-ce qu'une information sur la piscine est prévue dans ce SJLB Infos ? Des informations plus précises devraient être apportées aux habitants dans le numéro de juillet
- Eléments sur la **réserve communale** : missions, listes des personnes à jour, activités prévues
- Ajouter les **rencontres associatives** du samedi matin
- **Infos Agglo** : préciser que les habitants peuvent demander des poubelles supplémentaires et demander, pour info, le nombre de personnes bénéficiant du service des déchets verts
- Ajouter une info sur la permanence des **inscriptions Dynamik'Ados** (21 mai, 9h-12h, mairie)
- Contacter Martine Guibert pour les événements publics du **jumelage**
- Ajouter le **programme de la semaine associative**

2/Propositions de sujets pour les futurs SJLB Infos

- Police municipale : trombinoscope, missions
- La fibre
- Zéro pesticides (selon les avancées)

Affaires diverses :

a) Point d'étape sur la communication des associations

- La **newsletter des associations** est en cours de finalisation. Celle-ci a été réalisée à l'aide d'un logiciel en ligne gratuit, facile d'utilisation.
- Un **annuaire des associations** est également en cours. Il permettra aux associations de bénéficier d'une visibilité plus importante que le guide pratique avec, pour chacune d'entre elles, une photo, un logo, une présentation calibrée et les contacts.

b) Relations Presse

Un bel article est paru, ce 24 mars, dans *L'Hebdo* sur les formations bureautique et internet

-----Fin du compte rendu-----

DELIBERATION n°2016-03-032

Rapporteur : M. MILOR

FISCALITE DIRECTE 2016 – TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal,

VU l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition établi par la Direction régionale des Finances Publiques du Centre et du Département du Loiret pour l'année 2016,

CONSIDERANT les montants portés sur cet état, notamment le produit de référence des taxes directes locales pour 2016,

CONSIDERANT le montant des allocations compensatrices revenant à la Commune,

SUR PROPOSITION de la Commission des Finances,

DECIDE :

- **de stabiliser** les taux d'imposition relatifs à la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties pour la 14^{ème} année consécutive,
- **et de conserver** de ce fait les taux d'imposition pour l'année 2016 au niveau de 2015, à savoir :
 - Taxe d'habitation : **16,46 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **27,49 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : **68,93 %**

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2016-03-033

Rapporteur : M. MILOR

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Monsieur le Maire expose que la loi de finances 2016 prévoit une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaires pour 2016 en faveur des projets portés par les communes et les intercommunalités.

Cette enveloppe est répartie entre la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux et un Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes et de leurs établissements à fiscalité propre.

Ce Fonds de soutien a vocation à accompagner le financement de projets d'investissements structurants au plan local inscrits dans l'une des catégories d'investissements prioritaires suivantes, à savoir: la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, de la construction de logements et la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

Il est proposé de demander une aide financière dans le cadre du Fonds d'Investissement Public Local pour les opérations suivantes:

- les travaux de mise en accessibilité du Stade Lionel Charbonnier,
- les travaux de mise en accessibilité du gymnase rue Creuse,
- la construction du restaurant scolaire Maurice Genevoix

Le Conseil Municipal,

Vu la loi de finances 2016,

CONSIDERANT qu'il serait possible d'obtenir une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux définis ci-après et selon les modalités suivantes :

Catégorie - Projets	Coût HT prévisionnel	Financement Prévisionnel		
		Autofinancement	Autre financement	Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local sollicité
Construction d'un restaurant scolaire à l'école Maurice Genevoix	1 413 279,44€	538 634,64€	380 000,00€	494 647,80€ (35 %)
Travaux de mise en accessibilité du stade Lionel Charbonnier	27 000,00€	13 500 €		13 500 € (50 %)
Travaux de mise en accessibilité du gymnase Rue Creuse	40 000,00€	20 000,00€		20 000,00€ (50 %)

DECIDE :

- **d'arrêter** les modalités de financement prévisionnelles des travaux, telles qu'elles sont précisées ci-dessus,
- **de solliciter** l'octroi d'une subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local au meilleur taux possible pour le programme des travaux concernés.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2016-03-034

Rapporteur : M. BOIS

AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR POUR LE PROJET DE RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le besoin de procéder à des travaux de démolition du restaurant scolaire,

CONSIDERANT qu'il convient de déposer la demande de permis de démolir nécessaire pour la réalisation des travaux concernés,

DECIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer pour le compte de la Commune le dossier de demande de permis de démolir relatif aux travaux indiqués ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2016-03-035

Rapporteur : M. BOIS

DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DECISION DE NON EXERCICE ET DE NON-ACQUISITION DE LA PROPRIETE SISE 6 ALLEE D'IDALIE SUITE A SAISIE IMMOBILIERE

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.616 du Code de la Construction et de l'Habitation précisant qu'en cas de vente sur saisie immobilière d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble constituant la résidence principale d'une personne qui remplit les conditions de ressources pour l'attribution d'un logement à loyer modéré, il est institué, au bénéfice de la Commune, un droit de préemption destiné à assurer le maintien dans les lieux du saisi,

VU le courrier en date 20 janvier 2016 adressé par Maître DA COSTA, Notaire à Orléans, concernant la propriété bâtie, sise 6 allée d'Idalie, cadastrée section BE n° 341 formant les lots de copropriété n° 156, 201 et 237,

CONSIDERANT que l'achat de cette propriété ne présente pas d'intérêt communal pour l'aménagement du secteur,

DECIDE :

- **de ne pas faire exercice** du droit de préemption urbain, et donc de ne pas acquérir la propriété cadastrée section BE n° 341 formant les lots de copropriété n° 156, 201 et 237.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2016-03-036

Rapporteur : Mme MARSY

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : PROJET DE DESHERBAGE

Madame MARSY, adjoint chargé des affaires culturelles expose qu'il convient de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale ainsi que les modalités d'élimination (ou désherbage) des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections. Il s'agit d'éliminer régulièrement des documents provenant des bibliothèques, soit en mauvais état, soit au contenu obsolète, soit jamais empruntés, soit d'exemplaires multiples qui n'ont plus d'usage.

Cette procédure est soumise à un processus légal en raison du statut domanial des documents des bibliothèques. Le désherbage permet d'offrir des collections attrayantes, pertinentes et adaptées au public et de faire de la place sur les rayonnages.

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération en date du 23 décembre 2005 ayant décidé d'autoriser la Bibliothèque Municipale à procéder à des opérations de désherbage,

CONSIDERANT qu'il convient de revoir les modalités de cette délibération en prévoyant la possibilité de faire don des documents déclassés à des associations albijohanniennes ou à toutes autres associations et organismes à caractère social et humanitaire,

CONSIDERANT que l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire sous forme de liste,

OUI l'exposé de Madame MARSY,

VU l'avis unanime de la Commission des Affaires culturelles du 10 février 2016,

DECIDE :

- **D'autoriser** le déclassé des documents dont l'état physique ou le contenu ne correspond plus aux exigences de la politique documentaire de la Bibliothèque Municipale.
- **De céder** gratuitement les documents déclassés à des institutions, des associations albijohanniennes ou à toutes autres associations et organismes à caractère social et humanitaire, ou, à défaut d'être détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.
- **D'autoriser** le responsable du service à mettre en œuvre la politique de régulation des collections et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Adopté à l'unanimité

Monsieur BOIS souligne qu'une boîte à lire va être installée en face des commerçants de l'Arche. Il s'agit d'un don du Lions Club.

PROJET DE DELIBERATION n°2016-03-037

Rapporteur : M. BOIS

CONVENTIONNEMENT « LOGEMENT SOCIAL » POUR DES LOGEMENTS COMMUNAUX – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire expose que la Municipalité de Saint-Jean-le-Blanc est engagée dans plusieurs actions simultanées de promotion du logement social sur son territoire.

Parmi ces actions, la Municipalité souhaite étudier, en fonction des opportunités, un conventionnement « logement social » de certains de ces logements communaux.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la vacance du logement communal du 154 rue des Varennes,

CONSIDERANT que ce logement, après les travaux de réhabilitation réalisés en 2015, remplit les conditions pour bénéficier d'un conventionnement « logement social » avec les services de l'Etat.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat pour que cet appartement T3 bénéficie au plus tôt de ce conventionnement, en vue d'accueillir si possible dès le 1^{er} mai 2016 des locataires.
- **De conserver**, dans un premier temps, la gérance de cette location par la Commune.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES :

- Remerciements de Monsieur Christian BOURGEOIS pour l'accueil qui lui a été réservé lors de la 21^{ème} exposition artistique municipale.
- Remerciements de l'association « Je nettoie Ma Loire » à Monsieur le Maire pour l'autorisation du dépôt d'une benne en bordure de Loire afin que les participants puissent y déposer les déchets collectés.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme DELCROS demande si l'association « les petits Zouzoux » a obtenu une salle comme elle le demandait. Monsieur BOIS souligne que la constitution d'un RAM suit son cours.
Il indique que cette association a accès à la Bibliothèque une fois par mois, la dernière rencontre a eu un grand succès.
- Mme GRIVOTET prend la parole concernant la convention signée avec l'association France Alzheimer Loiret le mois dernier. Elle précise qu'elle reconnaît sans réserve l'utilité de cette association et qu'elle a beaucoup de respect pour les personnes qui y travaillent, pour le dévouement des bénévoles qui participent à l'existence de cette association. La commune œuvre d'ailleurs dans ce sens car elle met à disposition l'accueil de jour du Bois dormant. Cette association est donc soutenue matériellement par la mise à disposition de ce local.
Elle revient sur la location des locaux au-dessus du bois dormant (6 bureaux, une salle d'archivage, une salle de réunion pour une surface de plus de 100 m²)
Elle souligne que la valeur locative de cet espace est estimée à 1 200 € ; la convention a été lue en Conseil Municipal et approuvée par le Conseil municipal. Cette convention stipule en article 3 : « le montant du loyer brut est fixé 700 € et que le preneur accepte ce montant sans réserve ».
Ce qui signifie qu'il n'y a eu aucune discussion au sujet du montant du loyer qui est bien en deçà de l'estimation des domaines, ce montant de loyer représente une aide non négligeable aux frais de fonctionnement de l'association France Alzheimer Loiret.
Elle indique qu'il s'agit de locaux administratifs et non pas une aide sociale en faveur des familles, comme l'aide que l'on peut apporter en mettant à disposition les locaux du Bois Dormant.
Cette association pouvait éventuellement trouver d'autres financements car c'est une association reconnue d'utilité publique.
La commune ne peut pas se permettre de privilégier une association plutôt qu'une autre.
Mme GRIVOTET estime donc que par un jeu de « manipulation financière » et pour occulter les décisions prises en Conseil Municipal une subvention de 2 400 € a été votée par le biais du CCAS à l'association France Alzheimer, ce qui amène à rabaisser le loyer de 700 à 500 € par mois.

Cette décision est inacceptable puisqu'elle va à l'encontre des décisions prises en Conseil Municipal par l'équipe municipale.

Elle estime qu'il s'agit d'une dissimulation de distribution de subvention et se demande pourquoi l'examen de cette subvention n'a pas été débattu en commission de finances en toute transparence.

Elle déclare que de l'argent public a été dépensé pour régler un différend avec M. GIRAUDET qui a déclaré publiquement son désaccord quant aux conditions de location de ces locaux.

Elle réitère que ces décisions ont été prises à l'encontre des décisions prises en conseil municipal par des voies détournées.

Monsieur BOIS explique que l'association a installé son siège social au-dessus de l'accueil de jour, et que l'équipe municipale n'a pas accepté de faire cette location à titre gratuit. Par soutien envers cette association un tarif préférentiel de 700 € a été appliqué.

Il souligne que deux bureaux sont réservés et pourront être accordés à d'autres associations.

Il indique également qu'il a été décidé de regrouper toutes les aides sociales à destination des associations sociales, de santé ou à but humanitaire dans le budget du CCAS.

Et s'il le faut le budget du CCAS sera augmenté.

Madame GRIVOTET pense que ce qui est grave c'est la manipulation financière qui a été faite en octroyant un loyer à 700 € et en accordant par derrière une autre subvention.

Cette association n'est pas en difficulté financière. Il s'agit d'un loyer déguisé avec des subventions déguisées pour régler un litige avec un adjoint. Il y a donc une malhonnêteté évidente.

Monsieur BOIS se dit prêt à aider cette association à demander des subventions dans d'autres communes et on verra l'année prochaine si on applique la même procédure.

- Monsieur ASSELOOS demande des précisions concernant le projet d'espace aqua-ludique.
Il fait allusion à un article paru dans la République du Centre où il est mentionné que le projet s'enlise. Cet article précise que la Mairie d'Orléans souhaiterait réhabiliter le site de l'ancienne prison afin d'y réaliser un centre aqualudique.
Il se demande si la Mairie d'Orléans construit son propre espace aqualudique pourquoi elle voudrait également investir pour en faire un deuxième sur la Commune.
Monsieur BOIS indique qu'il y a une volonté de réaliser ce projet et qu'on a encore du temps en avril pour l'étudier.
Madame GRIVOTET demande si actuellement on est encore sûr que la Mairie d'Orléans apportera 2 millions d'euros dans ce projet. Monsieur BOIS indique que pour l'instant il n'y a pas d'indications contraires.
- Madame GRIVOTET lit le courrier qu'elle a reçu d'un administré qui se plaint de l'augmentation abusive du compteur d'eau (36 %) qui devrait être fixe puisqu'il ne nécessite aucune intervention annuelle. Le deuxième problème évoqué dans ce courrier concerne le balayage des caniveaux qui est prévu une fois par mois mais qui est effectué beaucoup moins souvent. Il serait peut-être souhaitable de se rapprocher du prestataire. Ce courrier évoque également un problème de sécurité routière dans la rue des Varennes prolongée à cause des plots positionnés en plein virage.
Une autre question a été posée par un autre administré habitant rue des Varennes où d'importants travaux de viabilisation de terrain ont été réalisés laissant la rue dans un état déplorable.
Elle souligne aussi de gros problème de stationnement dans la rue des Balles et la difficulté à circuler dans cette rue.
- Monsieur BOIS souligne qu'au moment où la rue des Varennes a été refaite il avait été stipulé qu'on n'y toucherait pas pendant 5 ans. Mais depuis la loi ALLUR a permis la construction à l'arrière des maisons ; pour ces nouvelles constructions, il y a obligatoirement des travaux de viabilisation.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h40.

Monsieur Christian BOIS,
Maire